

2017-06-12

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille dix-sept à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1  
Lorne Graham, conseiller #3  
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2  
Marianne Labelle, conseillère #4  
Josée Dupuis, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

**1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2017-06-12-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 mai 2017
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
  - 5.1 Rapport du comité de la voirie
  - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
  - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
  - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
  - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
  - 5.6 Rapport du comité du service incendie
  - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
  - 6.1 Embauche d'un étudiant dans le cadre d'emplois d'été Canada
  - 6.2 Embauche officielle du directeur du service incendie
  - 6.3 Entériner l'embauche d'un officier municipal en bâtiments et environnement
  - 6.4 Entériner l'embauche d'un journalier chauffeur
  - 6.5 Coordonnateur local des cours d'eau
  - 6.6 Remboursement de frais de cellulaire – chef d'équipe de la voirie
  - 6.7 Avis de motion – règlement 190 – prévention incendie
  - 6.8 Entente prévention incendie 2018 – 2022 / municipalité de Boileau
  - 6.9 Fermeture du bureau municipal au lendemain des élections
  - 6.10 ADMQ – Colloque de zone Outaouais 2017
  - 6.11 Projet de loi n°122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
  - 6.12 Tournoi de golf - Fondation de la réussite éducative
  - 6.13 HSBC – contrat de location camion à ordures
  - 6.14 Autorisation pour affichage d'appel d'offres sur le SEAO – Achat ou location achat d'un camion à ordures
  - 6.15 Demande d'aide financière – Ferme Normel
  - 6.16 Adoption de la rémunération du personnel électoral
  - 6.17 Adoption des directives et politiques opérationnelles du service sécurité incendie
- 7.0 Finances
  - 7.1 Rapport des heures cumulées
  - 7.2 Activités financières
  - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 mai 2017
  - 7.4 Rapport des salaires nets au 31 mai 2017
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
  - 10.1 Gala Excellence Outaouais
  - 10.2 Réseau Biblio – Rapport annuel 2016 - 2017
- 11.0 Levée de la séance

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.0 Adoption des procès-verbaux**

#### **3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 mai 2017**

**R2017-06-12-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 mai 2017 soit approuvé tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4.0 Période de l'assistance**

Aucun citoyen présent

### **5.0 Informations aux membres du conseil**

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

### **6.0 RÉSOLUTIONS**

#### **6.1 Embauche d'un étudiant dans le cadre d'emplois d'été Canada**

**ATTENDU** que la municipalité de Namur a adressé une demande de financement dans le cadre d'Emplois Canada 2017 pour un étudiant ;

**ATTENDU** que la demande de financement a été approuvée par Emplois D'été Canada en date du 21 avril 2017 ;

**ATTENDU** que seulement un (1) candidat a déposé sa candidature pour le poste de journalier aux travaux publics ;

**R2017-06-12-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** monsieur Frédéric Gauthier, étudiant, soit officiellement engagé par la municipalité à titre de journalier et selon les spécifications du poste à combler soit une durée de 7 semaines à raison de 35 heures par semaine à compter du 19 juin 2016 au taux horaire de 11.25\$ de l'heure ;

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.2 Embauche officielle du directeur du service incendie**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jonathan Turpin a été embauché au poste de directeur du service incendie de la municipalité de Namur en vertu de la résolution R2017-01-09-14 le 21 décembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale ;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jonathan Turpin satisfait les exigences pour la fin de sa période de probation ;

**R2017-06-12-04 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**QUE** la municipalité de Namur confirme que monsieur Jonathan a complété sa période de probation au poste de directeur du service incendie de la municipalité de Namur.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.3 Entériner l'embauche d'un officier municipal en bâtiment et en environnement, coordonnateur en environnement**

**R2017-06-12-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de madame Vicky Lafontaine;

**QUE** madame Lafontaine soit et est embauchée au titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement, coordonnateur en environnement pour la municipalité de Namur, et ce, en date du 12 juin 2017, incluant une probation de six (6) mois. Après ladite période de probation et selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer un contrat de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail.

**Adopté à l'unanimité**

**6.4 Entériner l'embauche d'un journalier chauffeur saisonnier**

**CONSIDÉRANT** un appel de candidatures pour le poste de journalier chauffeur pour le département de la voirie ;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de sélection a été mandaté à rencontrer des candidats en entrevue et à présenter les recommandations d'embauche à cet effet;

**R2017-06-12-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** monsieur Keith Currie soit et est embauché à titre de journalier chauffeur, saisonnier de la municipalité de Namur, et ce, à partir du 5 juin 2017, incluant une période de probation de trois (3) mois;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à signer une entente de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail, tel que mentionné dans la description de tâche du poste de journalier chauffeur saisonnier.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.5 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau**

**ATTENDU** que la municipalité de Namur a adhéré à "l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau" (résolution de la MRC 2013-01-018);

**ATTENDU** qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite entente, la municipalité doit nommer un(e) ou des employé(e)(s) qui exerce(nt) les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**R2017-06-12-07 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**QUE** la municipalité de Namur nomme madame Vicky Lafontaine à titre de personne désignée au sens:

- De l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- De "l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et de la gestion des travaux prévus aux cours d'eau" en vigueur;
- Et des règlements de la MRC #075-205; #086-2007 et #087-2007

**ET QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente

**Adoptée à l'unanimité**

**6.6 Remboursement de frais cellulaire – chef d'équipe de la voirie**

**Madame Marianne Labelle s'abstient en regard à cette résolution pour lien de parenté**

**R2016-06-12-08 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis**

**QU'**un montant de 30.00\$ par mois soit remboursé à monsieur Gary Godin pour les frais d'utilisation de son cellulaire, et ce, rétroactivement en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6.7 Avis de motion – concernant le projet de règlement 190**

**R2017-06-12-09**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Marianne Labelle qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 190 régissant la prévention incendie.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

**Adopté à l'unanimité**

## **6.8 Entente de prévention incendie 2018 – 2022 / municipalité de Boileau**

**ATTENDU** que les municipalités de Boileau, de Namur et de Notre-Dame-de-la-Paix désirent se prévaloir des articles 569 et suivant du Code municipal pour conclure une entente relative à la prévention incendie;

**ATTENDU** que cette entente non limitative aura pour objet la prise en charge de l'organisation de la prévention contre les incendies qui desservira l'ensemble du territoire de la municipalité de Boileau;

**ATTENDU** que cette entente devra être signée par la municipalité de Boileau avant le 31 juillet 2017 afin de pouvoir se prévaloir des obligations y contenues;

**R2017-06-12-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette entente;

**Adoptée à l'unanimité.**

## **6.9 Fermeture du bureau / lendemain d'élection municipale**

**ATTENDU** que les employés de l'administration travailleront lors de la journée d'élection municipale, soit le 5 novembre 2017;

**R2017-06-12-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QUE** le bureau municipal soit fermé du 6 novembre 2017;

**QUE** la date de fermeture soit affichée aux deux endroits désignés soit le bureau municipal et le bureau de poste.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6.10 ADMQ – Colloque de la zone Outaouais**

**ATTENDU** que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens est membre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec

**R2017-06-12-12 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à s'inscrire au colloque de la zone Outaouais de l'ADMQ qui se déroulera les 14 et 15 septembre prochain à Gatineau (secteur Aylmer) et d'en acquitter les frais (200.00\$). De plus, les frais inhérents de repas et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6.11 Projet de loi n° 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT** qu'avec le projet de loi n248 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que donner plus d'autonomie et plus de pouvoir aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis 30 ans;

**CONSIDÉRANT** que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**CONSIDÉRANT** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**R2017-06-12-13 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**DE DEMANDER** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

**DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **6.12 Tournoi de golf – Fondation de la réussite éducative**

**ATTENDU** que la Fondation de la réussite éducative tiendra sa 20<sup>e</sup> édition de son tournoi de golf;

**R2017-06-12-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** la municipalité de Namur participe à cette activité en prenant deux (2) billets pour le souper et la soirée pour les non-golfeurs au montant de 50.00\$ du billet

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.13 HSBC – Contrat de location camion à ordures**

**ATTENDU** que le contrat de location du camion à ordures vient à échéance le 17 juillet 2017;

**ATTENDU** que dans la convention de location d'équipement, la municipalité peut exercer l'option d'achat des biens à la valeur marchande soit un montant de 80 000.00\$ plus taxes;

**R2017-06-12-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** la municipalité de Namur acquiert le camion à ordures en exerçant son option d'achat au montant de 80.000.00\$ plus taxes (contrat de location 233720.01);

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, madame Cathy Viens à signer tous documents relatifs à cette entente

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.14 Autorisation pour affichage d'appel d'offres sur SE@O – Achat ou location achat d'un camion à ordures**

**ATTENDU** que la municipalité désire acquérir un camion à ordures neuf;

**R2017-06-12-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le conseil de la municipalité de Namur autorise madame Cathy Viens, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.15 Demande d'aide financière – Ferme Normel**

**ATTENDU** que la Ferme Normel sera l'hôte de la 26<sup>e</sup> édition du "Week-end du randonneur" de Cheval Québec, soit du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2017;

**ATTENDU** que cette dernière demande une aide financière pour pouvoir concrétiser son projet;

**ATTENDU** que la Ferme Normel demande de leur prêter un conteneur à ordures pour le temps de l'activité

**ATTENDU** que la Ferme Normel demande de laisser les estrades gratuitement ou à bas prix ainsi que des tables à pique-nique;

**ATTENDU** que la Ferme Normel demande un permis au MTQ afin de pouvoir traverser la route 323 et que cette dernière demande l'assistance des pompiers du 1<sup>er</sup> au 3 septembre pour faire la circulation;

**R2017-06-12-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** la municipalité offre gratuitement à titre de don à la Ferme Normel le prêt de l'estrade ainsi que les tables à pique-nique pour le "Week-end du randonneur" qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2017;

**QUE** la Ferme Normel, s'engage à remettre dans le même état le matériel prêté pour leur activité;

**QUE** la municipalité ne possède pas de conteneur à ordures, mais qu'elle peut prêter une quantité approximative de 4 bacs à ordures et 4 bacs de recyclage;

**QUE** la municipalité de Namur ne peut répondre à sa demande d'assistance des pompiers, car la route 323 est provinciale et que c'est le MTQ qui la gère.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.16 Adoption de la rémunération du personnel électoral**

**ATTENDU** que la rémunération payable lors d'une élection est fixée par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendum municipaux;

**ATTENDU** qu'un conseil municipal peut statuer, en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités, sur la rémunération à être versée lors de la tenue d'une élection ou de référendum;

**ATTENDU** que la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation est de 8 heures consécutives et que la journée du scrutin, celle-ci est d'une période de 10 heures consécutive en plus du travail effectué avant et après les opérations électorales;

**R2017-06-12-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** le conseil de la municipalité de Namur adopte la rémunération du personnel électoral qui suit :

<b>Président d'élection</b>	
Confection et révision de la liste électorale	475.00\$
Vote par anticipation	300.00\$
Jour du scrutin	475.00\$
Rapport de dépenses par candidat	73.00\$
Rapport financier par candidat	33.00\$
<b>Secrétaire d'élection</b>	
Confection et révision de la liste électorale	356.25\$
Vote par anticipation	225.00\$
Jour du scrutin	356.25\$
<b>Scrutateur</b>	
Vote par anticipation	112.00\$
Jour du scrutin	140.00\$
Dépouillement	35.00\$
Formation	12.00\$/h
<b>Primo</b>	
Vote par anticipation	100.00\$
Jour du scrutin	125.00\$
Formation	12.00\$/h
<b>Secrétaire de vote</b>	
Vote par anticipation	96.00\$
Jour du scrutin	120.00\$
Dépouillement	30.00\$
Formation	12.00\$/h
<b>Membre table de vérification</b>	
Vote par anticipation	96.00\$
Jour du scrutin	120.00\$
Formation	12.00\$/h
<b>Personnel de la commission de révision</b>	
Réviseur	15.00\$/h
Réviseur secrétaire	14.00\$/h
Agent réviseur	12.00\$/h
Formation	12.00\$/h

**ET** d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel électoral suivant l'approbation du président d'élection

**Adoptée à l'unanimité**

**6.17 Adoption des directives et politiques opérationnelles du Service de sécurité incendie**

**ATTENDU** que des directives et politiques opérationnelles du service de sécurité incendie de Namur ont été préparées, par le directeur incendie, monsieur Jonathan Turpin;

**R2017-06-12-19 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**QUE** ces directives et politiques opérationnelles soient et sont adoptés tel que déposé;

**QUE** monsieur Jonathan Turpin, directeur rencontre les membres du service d'urgence pour les informer des obligations à respecter les directives et politiques d'opération.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.0 Finances**

**7.1 Rapport des heures cumulées**

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

**7.2 Activités financières**

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

**7.3 Approbation des comptes fournisseurs**

**ATTENDU** que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2017 totalisant un montant de 40 354.10\$.

**R2017-06-12-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QUE** le paiement des comptes à payer au montant de 40 354.40\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

**Adopté à l'unanimité**

**7.4 Rapport des salaires nets**

**R2017-06-12-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QUE** le conseil municipal de Namur adopte de rapport des salaires nets du mois de mai 2017 au montant de 22 614.24\$.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

*Je, soussignée, certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 7.3 et 7.4) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*

---

Cathy Viens, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**8.0 Seconde période de l'assistance**

Aucune question

**9.0 Varia**

**10.0 Correspondances diverses**

- 10.1 Gala Excellence Outaouais
- 10.2 Réseau Biblio – Rapport annuel 2016 - 2017

**11.0 Levée de la séance**

**R2017-06-12-23 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** la séance soit et est levée à 20h20

**Adopté à l'unanimité**

Gilbert Dardel,  
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,  
Secrétaire-trésorière